



Ordonnance de télécom CRTC 2025-211

Version PDF

Référence : 2025-174

Gatineau, le 20 août 2025

Norouestel Inc. – Approbation définitive d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d’entrée en vigueur
Norouestel Inc.	AMT 1254 Tarif des services spéciaux – Introduction d’un service de réseau privé virtuel par protocole Internet (RPV-IP) à distance	13 juin 2025	4 juillet 2025

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général